

ARCAS



PROGRAMME DE FORMATION

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Centre d'examen
A.I.P.R.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

FORMATION PROFESSIONNALISANTE

PRÉPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITÉ DES RESEAUX
NIVEAU « ENCADRANT »

CHANTIER / A.I.P.R.



Informations pratiques

Durée : 14 heures soit 2 jours.

Une formation sur une journée est possible pour les personnes très expérimentées en matière de réseaux, ou celles qui ont déjà détenu une AIPR. Toutefois, la formation complète de deux jours est vivement recommandée afin de ne pas se trouver en difficulté lors du passage du QCM officiel en ligne.

Nbre de participants par groupe : 4 à 8 stagiaires.

Horaires : Adaptés en fonction de la typologie du groupe.

Tarifs : Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis

Lieux : Chez le client ou en centre de formation.

ARCAS FORMATION SAS

SAS au capital de 7540€
SIRET : 843 106 972 00014
APE : 8559A

Siège : 3 rue Philibert
Appt 39 - Résidence ORION
97400 Saint Denis



0692 23 52 32 / 0692 54 88 86



arcas.formation@gmail.com



<https://arcas-formation.com>



<https://www.facebook.com/arcasformation>



Taux de satisfaction : NC



Taux de réussite : NC

D.FORM_AIP02A-v03 - Page 1 sur 4

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de faire appliquer les mesures de prévention définies en amont, et de veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux.

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- L'AIPR est l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux. Elle est obligatoire au 01/01/18 pour une ou plusieurs personnes par équipe sur le chantier, et en particulier pour les conducteurs d'engins, dans le BTP ou les secteurs connexes (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

- Pièce(s) justificative(s) :
 - ✓ Pièce d'identité en cours de validation

- Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence « Concepteur » délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie
- La formation s'appuie sur la pédagogie active adaptée aux publics.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection,
- Support transmis aux stagiaires :
 - ✓ Documents de références (sur demande)
 - ✓ Livret de synthèse
- Evaluation théorique et pratique.
- **Installations en centre de formation** : salles de cours unique équipée de poste informatique ou de tablette par stagiaire, tous connecté(es) à internet, tables, chaises, mur pour la projection, tableau papier ou effaçable. **En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires,**
- **Equipements techniques à mettre à disposition par le client** :
 - ✓ Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux
Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école »
 - ✓ Une vérification sera réalisée au préalable à la formation afin de vérifier l'adéquation de l'environnement de travail et les matériels à disposition.
(Cf. D.FORM_AIP02D-v02 - Liste Equipements - AIPR_Encadrant)

- Sécurité des réseaux : Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement
- Arrêté du 15 février 2012 et du 22 décembre 2015
- Articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié
- Guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux (version en vigueur approuvée par l'arrêté du 30 juin 2012)
- Formation à la sécurité et évaluation du travailleur : Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 et 14 du code du travail

Théorie : niveau « Encadrant » inclus

- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains
- Prescriptions de l'arrêté de référence et du code de l'environnement
- Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
- Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseaux d'imprécision
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser
- AIPR du personnel mis à disposition
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Règles d'arrêt de chantier
- Accès aux ouvrages de sécurité
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Préparation des relevés topographiques de réseaux

Théorie : niveau « Opérateur » inclus

- Les réseaux et les accidents
- Dispositions réglementaires
- Rôle, mission et responsabilités de son niveau
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Risques afférents aux réseaux :
 - ✓ Selon les caractéristiques des énergies
 - ✓ Liés aux atteintes aux réseaux existants
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle
- Compréhension et respect dans le cadre de son activité :
 - ✓ De son environnement, des marquages-piquetages
 - ✓ Des signes avertisseurs et indicateurs
 - ✓ Des moyens de repérage, du terrain
- Identification des situations dangereuses ou inattendues
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée
- Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants
- Recommandations en cas d'incident ou d'accident
- Règle des « Quatre A »

Pratique :

- Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
- Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
- Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

Examen A.I.P.R Encadrant

Au démarrage de la formation :

- Accueil et intégration des stagiaires,
- Présentation du livret stagiaire (fiche d'évaluation théorique et pratique)

Pendant la formation :

- Les feuilles d'émargements sont remplies par les stagiaires et le formateur à la fin de chaque demi-journée.

A la fin de la formation :

- Des modalités sont prévues pour évaluer le déroulement de l'action et ces effets sous forme d'une enquête de satisfaction. Ceci permet de mesurer les écarts entre le projet de l'apprenant et sa réalisation concrète.

L'évaluation des connaissances et des savoirs et savoir-faire (en situation de travail)

- QCM en ligne encadré par l'Etat permettant la remise aux participants et à l'employeur de l'attestation de réussite de compétence réalisée par notre centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (M.T.E.S), afin de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*02
- Délivrance d'une attestation individuelle de formation pour le stagiaire.
- Archivage en interne dans le centre de formation d'un certificat de réalisation.

- Renouvellement tous les 5 ans.

ARCAS

SAS au capital de 7540€

Siège : 3 rue Philibert – apt 39 - Résidence ORION – 97400 Saint Denis

SIRET : 843 106 972 00014 – APE : 8559A

Tél : 0692 23 52 32 - 0692 54 88 86

arcas.formation@gmail.com / <https://arcas-formation.com> / <https://www.facebook.com/arcasformation>



FORMATION

